

Mise en place d'un curage de lagune d'épuration

Vous envisagez de curer votre lagune d'épuration, vous allez avoir des boues à recycler. La filière agricole peut être une solution efficace à leur traitement. Une étude préalable est demandée par la réglementation.

Pour qui ?

- ▶ Les collectivités ou industriels propriétaires d'ouvrages d'épuration

Les +

- ▶ Liens étroits et privilégiés avec le monde agricole
- ▶ Plus de 20 années d'expérience
- ▶ Indépendance et impartialité dans l'expertise
- ▶ Implantation locale pour une réactivité maximale
- ▶ Conseil engagé dans une démarche qualité de services

A noter

- ▶ Partenariat actif depuis 1989 avec les collectivités territoriales et les administrations pour développer la filière "Recyclage Agricole"
- ▶ Tarifs et conditions de vente sur demande

Notre réponse

Analyser votre situation et définir les conditions d'un épandage réglementaire conforme de vos déchets.

Notre prestation

- ▶ Caractérisation du produit et des sols (analyses)
- ▶ Recherche d'agriculteurs locaux et recensement des contraintes du territoire
- ▶ Evaluation des équipements nécessaires
- ▶ Concrétisation de l'étude préalable indispensable pour une validation en Préfecture des épandages.
Suivi du chantier de curage et rédaction du bilan réglementaire.

Nos engagements

- ▶ Assurer une prestation clé en main, jusqu'à la obtention de l'accord des services de l'Etat.

Contacts



Françoise MENEGON
Chargée d'études
Tél. : 03 85 29 55 82
Mobile : 06 75 45 40 13
fmenegon@sl.chambagri.fr



Marie Rachelle VIALLET
Conseillère spécialisée
Tél. : 03 85 29 55 86
Mobile : 06 75 35 30 99
mrviallet@sl.chambagri.fr